

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 05 avril 2018**

**Objet : Convention entre DORSAL et Lot Numérique – Mise à disposition d'installations de génie civil et de câbles optiques pour les réseaux de communication électronique**

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à quatorze heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le vingt-sept mars 2018, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 23 –

Présents : 18 (dont 6 procurations) - 110 voix

Votants : 18 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président) – 6 voix  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2<sup>ème</sup> VP) – 2 voix  
Mme Hélène FAIVRE (3<sup>ème</sup> VP – procuration donnée à Mme Valérie Simonet) – 6 voix  
Mr Christian HANUS (4<sup>ème</sup> VP) – 2 voix  
Mme Hélène ROME (5<sup>ème</sup> VP) – 6 voix  
Mr Yves RAYMONDAUD (7<sup>ème</sup> VP) – 6 voix  
Mr Michel BREUILH – 1 voix  
Mr Pascal COSTE – 6 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – 15 voix  
Mr Thierry GAILLARD (procuration donnée à Mr J.M. Bost) – 6 voix  
Mr Vincent JALBY – 2 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS (procuration donnée à Mr Yves Raymondaut) – 6 voix  
Mr Jean-Louis MICHEL – 2 voix  
Mr Philippe NAUCHE (procuration donnée à Mr Mathieu Hazouard) – 15 voix  
Mr Christophe PATIER (procuration donnée à Mr J.P. Bernardie) – 15 voix  
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix  
Mme Valérie SIMONET – 6 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix

Conseiller département Haute-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Présidente Département Creuse  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Président Département Hte-Vienne  
Président Agglo de Tulle  
Président Département Corrèze  
Conseiller régional Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Département Creuse  
Adjoint au Maire Ville de Limoges  
Président Département Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire Agglo Bassin Brive  
Vice-Président Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente Département Creuse  
Conseillère départementale Département Corrèze

Sont excusés :

Mr Gérard VANDENBROUCKE (1<sup>er</sup> VP) (et son suppléant)  
Mr Alain LAGARDE (secrétaire) (et son suppléant)  
Mme Sarah GENTIL (et son suppléant)  
Mr Eric CORREIA (et son suppléant)  
Mr Nady BOUALY (et son suppléant)

Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller communautaire Tulle Agglo  
Adjointe au Maire Ville de Limoges  
Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président Agglo Grand Guéret

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

LOT Numérique, syndicat mixte en charge de l'aménagement numérique du département du Lot, et DORSAL, disposent d'infrastructures de communications électroniques (fourreaux, chambres de tirage, câbles optiques etc ...).

Les deux syndicats sont convenus de mettre mutuellement à disposition leurs infrastructures afin de favoriser la desserte très haut débit des entreprises et services publics situés aux frontières des départements de Corrèze et du Lot.

Lot Numérique mettra notamment gracieusement à disposition de Dorsal des fourreaux et chambres situés sur la zone d'activités de la Perrière à Bétaille (46) afin de raccorder la ZA de Bilhac (19).

DORSAL autorise, à la demande de LOT Numérique, son délégataire de service public de première génération (Axione Limousin) à procéder au raccordement en fibre optique de l'entreprise THIOT Ingénierie à partir de ses installations présentes sur la zone d'activité de Bilhac (19).

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :**

- **donner autorisation au Président pour signer la convention de mise à disposition d'installations de génie civil et de câbles optiques pour les réseaux de communication électronique**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cette convention.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié par**

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2018

Application agréée E-legalite.com